



Direction de
l'Enseignement de la
Formation, de
l'Insertion et de la
Jeunesse

République Française

Nouvelle-Calédonie

PROVINCE NORD

BP 41 – 98860 – KONE

Tel. : 47.71.00

CONSULTATION

Cahier des charges/Appel à propositions

**« TRANSPORT DES AFFAIRES PERSONNELLES DES BENEFICIAIRES
D'AIDES INDIVIDUALISEES A LA FORMATION EN METROPOLE »
2025**

OBJET DE LA PRESTATION	<p>Transport des affaires personnelles pour 01 stagiaire de la province Nord bénéficiant d'une aide individualisée à la formation.</p> <p>Transport des affaires personnelles à hauteur de 1.5 m3 ou 150 kg maximum de la métropole (ville de formation) en Nouvelle-Calédonie</p>
-------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Contexte et enjeux de la prestation

Dans le cadre de ses politiques publiques, La province Nord soutient l'émergence de parcours de formation professionnelle continue individuels visant au développement ou au maintien de qualifications et compétences professionnelles reconnues.

Dans ce contexte, a été émis en place un dispositif "aides individualisées à la formation (AIF) et pour lequel une ou plusieurs aides sont attribuées.

Ce dispositif d'aide financière vise à favoriser l'accès à la formation professionnelle et le retour aux études universitaires dans le cadre de filières prioritaires au développement en province Nord et/ou de la Nouvelle-Calédonie. Elles concernent les personnes sorties depuis plus d'un an du système scolaire et qui souhaitent entreprendre une formation professionnelle qualifiante ou un cycle d'étude universitaire En ou Hors Nouvelle-Calédonie sur les secteurs prioritaires.

Dans le cadre de l'accompagnement et des aides, sont prévus entre-autres les prises en charges ci-après :

- billets d'avions des stagiaires (aller en début de formation et retour définitif en fin formation) de la Nouvelle-Calédonie à la ville de formation
- **transport des affaires personnelles lors du retour définitif à hauteur de 1.5 m3 ou 150 kg maximum de la métropole (ville de formation) vers la Nouvelle-Calédonie.**

CADRE REGLEMENTAIRE DU DISPOSITIF	<p>Délibération cadre modifiée n° 2018-327/APN du 20 décembre 2018 relative au dispositif des aides individualisées à la formation professionnelle continue (AIF)</p> <p>Délibération n° 2018-328./APN du 20 décembre 2018 fixant les barèmes et montants de l'intervention provinciale dans le cadre du dispositif Aides individualisées à la formation professionnelle continue (AIF)</p>
------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

PUBLIC CIBLE	Stagiaires de la province Nord, bénéficiant d'une Aide Individualisées à la Formation (AIF) avec la prise en charge du retour définitif en Nouvelle-Calédonie - billet d'avion retour définitif fin de formation et rapatriement des affaires personnelles
EFFECTIF	1 bénéficiaire
DESCRIPTIF DE LA PRESTATION ATTENDUE	<p>-enlèvement des affaires personnelles du bénéficiaire à l' adresse physique indiquée par la collectivité</p> <p>- Emballage spécifique le cas échéant (à noter que l'emballage est réalisé par le bénéficiaire (stagiaire))</p> <p>- conditionnement</p> <p>- expédition par voie maritime jusqu'en Nouvelle-Calédonie (entrepôt du soumissionnaire à Nouméa).</p> <p>NB : Les affaires personnelles seront récupérées par le bénéficiaire (le stagiaire)</p>

LIEU DE REALISATION	En France métropolitaine Adresse : Avenue Félix Guoin – 13 800 ISTRES
CALENDRIER DE REALISATION	Avant le 6 septembre ---entre le 1 ^{er} et 6 septembre 2025
CONTENU DE LA PROPOSITION	<p>Devis détaillé Incluant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Acheminement par voie terrestre de l'adresse du bénéficiaire à l'entrepôt le plus proche du soumissionnaire en métropole - Démarche administrative ; formalités de dédouanements ou tout autres frais d'arrivée dans le pays de destination. - Emballage spécifique le cas échéant. - Taxes - Expédition en Nouvelle-Calédonie - Entreposage sécurisé (proposer une durée d'entreposage déterminée en Nouvelle-Calédonie)
ENGAGEMENT DU PRESTATAIRE	Le prestataire s'engage à assurer la prestation dans le délais de réalisation prévu.
PROCEDURE DE LA CONSULTATION	<p>Les offres doivent être adressées :</p> <p>-par courriel à defi-formation-aif@province-nord.nc Et déposées</p> <p>-sur le site de la province Nord : Consultations Province Nord</p> <p style="text-align: center;"><u>Au plus tard le jeudi 03 juillet 2025-15h</u></p>
SELECTION DU CANDIDAT	Toute proposition parvenue hors délai et/ou ne respectant pas le formalisme de réponse, et/ou incomplet ne sera pas étudiée.
CONTRACTUALISATION	<p>La province Nord (DEFIJ) se réserve le droit de ne pas donner suite aux propositions reçues.</p> <p>La province Nord (DEFIJ) se réserve le droit de demander des précisions complémentaires en tant que de besoin.</p> <p>Le prestataire non retenu ne peut prétendre à aucune indemnité.</p> <p>La province Nord (DEFIJ) n'est engagée qu'après émission d'un bon de commande auprès du prestataire retenu pour la prestation</p>
INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	Pour toute information complémentaire se renseigner auprès de Mme Gina ETIENNE par mail defi-formation-aif@province-nord.nc